Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 007-210703435-20260302-DB_02_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ARDECHE 07

N° 2 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- **En exercice: 15**
- **Présents : 13**
- **Votants : 14**
- **Absents : 2**

De la COMMUNE DE VINEZAC
Séance du 2 Mars 2026 à 18 h 30

Date de convocation :
24 Février 2026
Date d'affichage :
3 mars 2026

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
M. LAURENT André

Présents : MM André LAURENT, Thierry DEBARD, Mmes Karine LADET, Odile BOISSIN, Laure VIELFAURE, Marie-Laure WESTERLOPPE, Brigitte MOULIN, Laurence TEIL, MM. Thierry BLANC, Guillaume GRASSET, Régis ARLAUD, Patrick REY et Guillaume LOPEZ.
Absents: M. Renaud MOULIN, M. Thomas INSELIN donne pouvoir à Mme Karine LADET.
Secrétaire de séance : M. Guillaume LOPEZ,
Objet : Validation de prendre un archiviste
Le Maire indique au conseil de recourir aux services d'un archiviste pour le tri, élimination réglementaire, classement et indexation dans un instrument de recherche numérique du fonds d'archives suivant la circulaire AD 83-1 du 8 mars 1983.
Après une consultation, le maire propose de prendre PARGESCO Archives qui propose une intervention sur 2 années budgétaires distinctes sans augmentation de prix.
Le prix de cette prestation est de 4500 € TTC.
Après délibération le conseil à l'unanimité, autorise le maire à commander à l'entreprise Pargesco Archives et de prévoir cette dépense au Budget Primitif 2026.

Ainsi fait et délibéré, les JOUR, MOIS et AN que dessus.
Acte rendu exécutoire après le dépôt

Fait à Vinezac le 3 mars 2026
Le maire

MAIRIE DE VINEZAC 07 (Ardèche)

Le Maire,
André LAURENT